

Bourses d'écriture et de traduction

Les écrivains et les traducteurs résidant en Auvergne-Rhône-Alpes depuis plus d'un an, ayant publié au moins une fois à compte d'éditeur, peuvent présenter leur candidature pour l'attribution d'une bourse d'écriture. Ces aides, attribuées par la DRAC et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, avec le concours de l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture, ont pour objectif de contribuer à "donner du temps" à des écrivains pour mener à bien un projet d'écriture et de publication. Les scénaristes et/ou scénaristes/illustrateurs de bande dessinée peuvent également bénéficier des bourses de la Région Auvergne-Rhône-Alpes afin de mener à bien un projet d'écriture et de publication.

› Bourses d'écriture et de traduction 2023

La date limite pour déposer les demandes de bourses est fixée au **lundi 13 février 2023**. Les conditions d'éligibilité, les modalités de candidature et d'examen des dossiers, ainsi que les engagements consécutifs à l'obtention d'une bourse sont téléchargeables ci-dessous.

Le dossier doit être réalisé au format numérique et déposé en ligne sur internet via les liens ci-dessous.

Bourse d'écriture : <https://aura-livre.typeform.com/to/gtxggi>

Bourse de traduction : <https://aura-livre.typeform.com/to/mI2Xzm>

Dernière édition : 19 janv. 2017 à 14:54

<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/auteurs/aides-et-accompagnement-des-auteurs/bourses-d-ecriture-et-de-traduction>